

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 19 novembre 2020 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu jeudi 26 novembre 2020 à 19 heures au foyer rural de Thoard ».

Ordre du jour :

- Avenant à la convention SDE 04 29-10-02/2018 pour les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications du village « Village / 4^{ème} tranche rue du Portail Maurel »
- Convention SDE 04 pour l'éclairage public au hameau des Bourres
- Attribution du marché de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem
- Fixation des divers tarifs pour 2021
- Demande de subvention au titre de la DETR 2021
- Règlement intérieur de la bibliothèque municipale
- Éclairage public au Serre
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire.

Étaient présents : Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, Jean-Claude FABRE, adjoints, Nathalie BAILLE Martine BERIO, Sophie PENAUD, Cathy RAMBAUD, Caroline SOUTEYRAND, Kévin DELAYE, Denis BAUDRON, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO, Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Absents excusés : PIN Jean Louis

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. M. Kévin DELAYE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 octobre 2020

Le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM26112020-1- Avenant à la convention SDE 04 29-10-02/2018 pour les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications du village « Village / 4^{ème} tranche rue du Portail Maurel »

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le dépassement constaté sur les travaux de génie-civil du réseau de téléphonique de l'opération « Village / 4^{ème} tranche Rue du Portail Maurel » ;
- APPROUVE l'avenant à la convention de mandat initiale à établir entre la commune de THOARD et le SDE04 ;
- ACCEPTE le plan de financement ci-après :
 - Montant TTC 3 690.36 €
 - Participation communale (dont TVA 615.06€) 3 690.36 €

Répartition sur le reversement par la commune de la somme soit : 3 690.36 € en 2021

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat susvisée et tout document afférent ;
- DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en une annuité, à réception du titre émis par le SDE04 et à inscrire les dépenses correspondantes au budget 2021.

DCM26112020-2- Convention SDE 04 pour l'éclairage public au hameau des Bourres

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de travaux de génie civil du réseau de téléphonie village/4ème tranche « rue du portail Maurel »
- APPROUVE la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de THOARD et le SDE04
- Accepte le plan de financement prévisionnel ci-après :
 - montant TTC 36 609.24 €
 - participation communale (dont TVA 6 101.54 €) 36 609.24 €
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mandat susvisée et tout document afférent ;
- DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

DCM26112020-3- Attribution des marchés de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem

M. le Maire informe le conseil municipal, que suite à la consultation lancée pour la restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem, la commission MAPA, après analyses des offres, propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Maçonnerie / Pierre de Taille : Entreprise SMBR pour un montant HT de 75 355.64 € soit 90 426.76 € TTC

Lot n° 2 – Menuiserie Bois / Ébénisterie : Entreprise FOUQUE pour un montant HT de 39 250.57 € soit 47 100.68 € TTC

Lot n° 3 – Ferronnerie : Entreprise Hubert JOURDAIN pour un montant HT de 11 900.00 € soit 14 280.00 € TTC

Lot n° 4 – Électricité / Mise en lumière : Entreprise SE3V pour un montant HT de 6 793.00 € soit 8 151.60 € TTC

Lot n° 5 – Décors peints / Peinture / Dorure : Entreprise LAYE pour un montant HT 56 982.30 € soit 68 378.76 € TTC

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les marchés comme énoncé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés

DCM26112020-3-A-Restauration du tableau « Adoration des bergers » et demande de subvention auprès de la DRAC

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restauration du chœur et la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem, il serait judicieux de procéder à la restauration du tableau l'Adoration des bergers, qui se trouve dans le chœur de l'église. Il présente alors un devis de l'atelier Lazulum, d'un montant HT de 7 360.00 et informe qu'il y a possibilité d'obtenir une subvention de la DRAC au taux maximum de 40%, ce qui ramènerait la dépense à prévoir pour la commune de à 4 416.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'Atelier LAZULUM pour un montant HT de 7 360.00 € soit 8 832.00€ TTC ;
- SOLLICITE une subvention au taux maximum de 40% auprès de la DRAC ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - DRAC : 40 % soit 2 944.00 Euros
 - Autofinancement : 60% soit 4 416.00 Euros
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

DCM26112020-4-Fixation des tarifs 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs suivants à appliquer au 1er janvier 2021, à savoir :

Objet	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Nuitée au gîte d'étape y compris la fourniture des draps	17.23 € (+ 0.77 € de taxe de séjour reversée à PAA)	17.23 € (+ 0.77 € de taxe de séjour reversée à PAA)
Nuitée enfant de plus de 3 ans et de moins de 13 ans Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans	9.00 €	9.00 €
Location du foyer rural par un particulier (domicilié à Thoard)	120 € du 01/05 au 30/09	120 € du 01/05 au 30/09
Local ancien musée seul	60 €	60 €
Foyer rural	170 € du 01/10 au 30/04	170 € du 01/10 au 30/04
Local ancien musée seul	70 €	70 €
Montant des cautions	150 € et 300 €	150 € et 300 €
Location du foyer rural (particulier extérieur de la commune)	350 € du 01/05 au 30/09	350 € du 01/05 au 30/09
Local ancien musée seul	80 €	80 €
Foyer rural	400 € du 01/10 au 30/04	400 € du 01/10 au 30/04
Local ancien musée seul	100 €	100 €
Montant des cautions	150 € et 300 €	150 € et 300 €
Utilisation du foyer rural par une association locale pour une manifestation privée	120 € du 01/05 au 30/09	120 € du 01/05 au 30/09
Local ancien musée seul	60 €	60 €
Foyer rural	170 € du 01/10 au 30/04	170 € du 01/10 au 30/04
Local ancien musée seul	70 €	70 €
Montant des cautions	150 € et 300 €	150 € et 300 €
Utilisation du foyer rural par une association non locale pour une manifestation humanitaire ouverte au public	120 € du 01/05 au 30/09	120 € du 01/05 au 30/09
Local ancien musée seul	60 €	60 €
Foyer rural	170 € du 01/10 au 30/04	170 € du 01/10 au 30/04
Local ancien musée seul	70 € (Location gratuite si action humanitaire reconnue)	70 € (Location gratuite si action humanitaire reconnue)
Montant de la caution	150 €	150 €

Utilisation du foyer rural par une association, locale ou extérieure, pour une manifestation à but lucratif	350 € du 01/05 au 30/09	350 € du 01/05 au 30/09
Local ancien musée seul	80 €	80 €
Foyer rural	400 € du 01/10 au 30/04	400 € du 01/10 au 30/04
Local ancien musée seul	100 €	100 €
Montant des cautions	150 € et 300 €	150 € et 300 €
Utilisation du foyer rural par une association extérieure pour une manifestation « au chapeau »	60 €	60 €
Local ancien musée seul	30 €	30 €
Location gratuite possible avec dérogation	150 €	150 €
Montant de la caution	150 €	150 €
Utilisation du foyer rural par une association extérieure pour une manifestation non ouverte au public	350 € du 01/05 au 30/09	350 € du 01/05 au 30/09
Local ancien musée seul	80 €	80 €
Foyer rural	400 € du 01/10 au 30/04	400 € du 01/10 au 30/04
Local ancien musée seul	100 €	100 €
Montant des cautions	150 € et 300 €	150 € et 300 €
Utilisation du foyer rural et des autres salles multi activités par des associations pour des activités récurrentes	Mise à disposition gratuite	Mise à disposition gratuite
Montant de la caution	150 €	150 €
Photocopie A4	0.15 €	0.15 €
Photocopie A3 et RV A4	0.20 €	0.20 €
Photocopie A3 recto verso	0.25 €	0.25 €
Photocopie des listes électorales A4	0.20 € recto et 0.30 € recto/verso	0.20 € recto et 0.30 € recto/verso
Télécopie la page	0.60 €	0.60 €
Droit de place le ml	1.00 €	1.00 €
Droit de place foire le ml	1.00 €	1.00 €
Concession aux cimetières le m ² pour 30 ans	150.00 €	150.00 €
Concession aux cimetières le m ² pour 15 ans	100.00 €	100.00 €
Une urne au columbarium 15 ans	180 €	180 €
Une urne au columbarium 30 ans	280 €	280 €

- PRECISE que loyers des logements communaux seront revalorisés conformément à l'indice des loyers du 2^{ème} trimestre et 4^{ème} trimestre

(M. BAUDRON rejoint la séance à 19 heures 30 minutes)

DCM26112020-5-Demande de subvention de la DETR 2021

M. le Maire informe l'assemblée que les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2021 sont à déposés avant le 31 décembre prochain. Aucun projet n'étant suffisamment avancé pour faire l'objet d'une demande de subvention pour le moment, les conseillers sont invités à réfléchir et s'il devait y avoir un nouveau dossier, il sera validé lors d'une prochaine séance en décembre.

DCM26112020-6-Règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place du règlement intérieur proposé ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la charte de coopération avec l'association LIBER A THOARD.

DCM26112020-7-Éclairage public au Serre

M. le Maire informe l'assemblée que le projet de rénovation énergétique du Serre a bien avancé et qu'il faut maintenant commander les lampes pour l'éclairage public (16 lampes prises en charge par la commune, 10 par le collectif Energ'éthique04) et présente 2 devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de passer commande de 26 lampes à l'entreprise APEI MAGAUD pour un montant HT de 8 026.00 Euros

DCM26112020-8-Point sur les travaux

(Mme RAMBAUD rejoint la séance à 19 heures 55 minutes)

Réseaux des Bourres

Les travaux avancent mais tout ne sera fini qu'au printemps. En effet, la pandémie COVID et les aléas du chantier ont engendré un retard d'environ 2 mois et de ce fait, les revêtements qui auraient dû être réalisés en septembre ne peuvent plus l'être maintenant à cause des conditions climatiques. S'agissant des nombreux aléas du chantier et des surcoûts induits, un état précis va être demandé au maître d'œuvre.

M. FABRE précise qu'à la toute fin du chantier, l'aire de tri des déchets des Bourres sera matérialisée et goudronnée afin d'en sécuriser et faciliter l'accès mais aussi de la rendre plus propre.

Eclairage Parking du Riou

Les travaux, qui avaient été commandés, ont débuté cette semaine. Pour mémoire, ces travaux, d'un montant HT de 12 145.00 Euros, ont été subventionnés par le produit des amendes de polices 2019 pour un montant de 5 877.50 Euros.

Voirie

Les travaux sur le chemin des Ataux ont débuté cette semaine et devraient être terminés mi- décembre.

Les agents communaux ont mis en place la main courante sur les escaliers de la Couranche.

Débroussaillage aux Ayes

Les travaux réalisés, par M. MAYER, dans le cadre des OLD sont presque terminés.

Cimetière St Martin

Mme BAILLE souligne la qualité des travaux d'accès réalisés au cimetière St Martin

Prochaine réunion du Conseil

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 11 janvier 2021 à 19 heures. Une convocation sera envoyée par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 20 heures 45 minutes.